

23 mai 2023

Original: espagnol

(23-3521) Page: 1/1

Comité de l'agriculture

La communication ci-après, datée du 22 mai 2023, est distribuée à la demande de la délégation du **Panama**. La notification concerne les engagements en matière de subventions à l'exportation (**tableau ES:1**) pour l'**année civile 2022**.

NOTIFICATION

Conformément à ce qui est établi à l'article 9 de l'Accord sur l'agriculture, il n'a pas été accordé de subventions à l'exportation de produits agricoles durant l'année 2022.